



SOS, reçu lettre devis travaux après avoir retiré mon nom du bail

Par **Flash76**, le **10/12/2011** à **14:41**

Bonjour,

Merci beaucoup dans un premier temps de l'attention que vous porterez à ma demande.

La situation est la suivante :

En 2009 j'ai emménagé avec ma petite amie en appartement en centre ville de Rouen, le bail était à nos deux noms.

En juillet dernier, ma "petite amie" me met "gentiment" à la porte, suite à quoi j'ai officiellement retiré mon nom du bail auprès de notre notaire (propriétaire de l'appartement, qui m'a indiqué que ce seul courrier suffisait et que suite à ça il m'avait bien été confirmé que je n'étais plus sur le bail).

Mon ex-petite amie a gardé l'appartement, et apparemment a fait l'état des lieux le 09/12 puisque je viens de recevoir aujourd'hui une copie d'état des lieux de sortie, me notifiant qu'il a été fait entre le cabinet du notaire et ma petite amie seuls, et que des frais étaient à faire pour réparer certains dommages dans l'appartement. Il m'a également été précisé qu'un devis me serait adressé par la suite.

Ce que je ne comprends absolument pas, c'est qu'il s'est écoulé 4 mois entre le retrait de mon nom du bail (qui est passé à son nom seul) et SON état des lieux de sortie, donc en quoi cela me concerne-t-il encore? Sans compter qu'au cours de ces 4 mois elle a très bien pu causer ces dommages, comment prouver le contraire?

De fait, que dois-je faire face à ce courrier? Je précise que par manque de ressources j'ai du retourner vivre chez mes parents, alors que elle de son côté a déménagé pour partir s'installer avec une nouvelle personne.

Dernier petit détail, en bas de la copie de l'état des lieux que j'ai reçu il est mentionné "fait de manière contradictoire", sans plus de précision?..

D'avance je vous remercie grandement de tout conseil que je pourrais recevoir, qui me serait vraiment d'une inestimable aide.

Merci à vous,

bien cordialement,

Frédéric

[citation]m'a indiqué que ce seul courrier suffisait[/citation]

Explicitement , expressément et par écrit ?

Sinon..... c ' est du pipeau et vous restez co responsable

Par **Louxor_91**, le **10/12/2011 à 16:04**

[citation]il m'avait bien été confirmé que je n'étais plus sur le bail[/citation]
de quelle façon ? par écrit ? vous avez un courrier prouvant vos dires ?

Par **Flash76**, le **11/12/2011 à 10:59**

Le retrait de mon nom du bail a été effectué par lettre simple, l'adjointe du notaire ayant précisé que "vu qu'elle (l'ex-petite amie)reste dans le domicile, il est inutile de procéder par lettre recommandée. La confirmation de mon détachement du bail a été faite par cette même personne, mais par téléphone...

Dès demain je me rends au cabinet du notaire et s'il n'est pas possible de me justifier je leur demanderai un papier comme quoi ils ont bien reçu et prit en compte ma lettre envoyée le 22 août, c'est la seule solution immédiate que je vois pour l'instant...